

ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE DEVIATION ROUTE D'ARPAJON DU 22 SEPTEMBRE 2025 AU 26 SEPTEMBRE 2025

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2

VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7

CONSIDÉRANT que les travaux des travaux de création de la liaison souterraine à 225KV entre le poste de RTE des loges (st germain les Arpajon) et le site client Eclairions(Bruyères le Châtel) sur environ 10 km pour le compte RTE, vont imposer une suppression de la circulation automobile sur une partie de la route d'Arpajon, 22 septembre au 26 septembre 2025

CONSIDERANT que pour permettre le maintien de la circulation automobile de part et d'autre du chantier, il convient de mettre en place une déviation pour les véhicules empruntant cette artère

ARRETE N°57ST-25

ARTICLE 1 : L'accès à la route d'Arpajon à Ollainville, en provenance d'Arpajon se fera en empruntant respectivement :

- La rue Cerfeuille
- La rue de la Roche
- Demi -tour au rond-point de la Roche
- Rue de la Roche
- Route d'Arpajon

ARTICLE 2 : L'accès à la route d'Arpajon, en direction de cette même commune et en provenance de la rue de la République à Ollainville se fera en empruntant respectivement

- Rue de la Roche
- Rue Cerfeuille

ARTICLE 3 : Obligation de laisser les riverains sortir de la Rue St Arnoult vers la Rue de la République

ARTICLE 4 : Une signalisation indiquant la modification de circulation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 5 : Les agents de police Municipale, la gendarmerie et tous les services de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ÉGLY,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'OLLAINVILLE,
- Monsieur le Directeur de la société TERKA /EHTP
- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

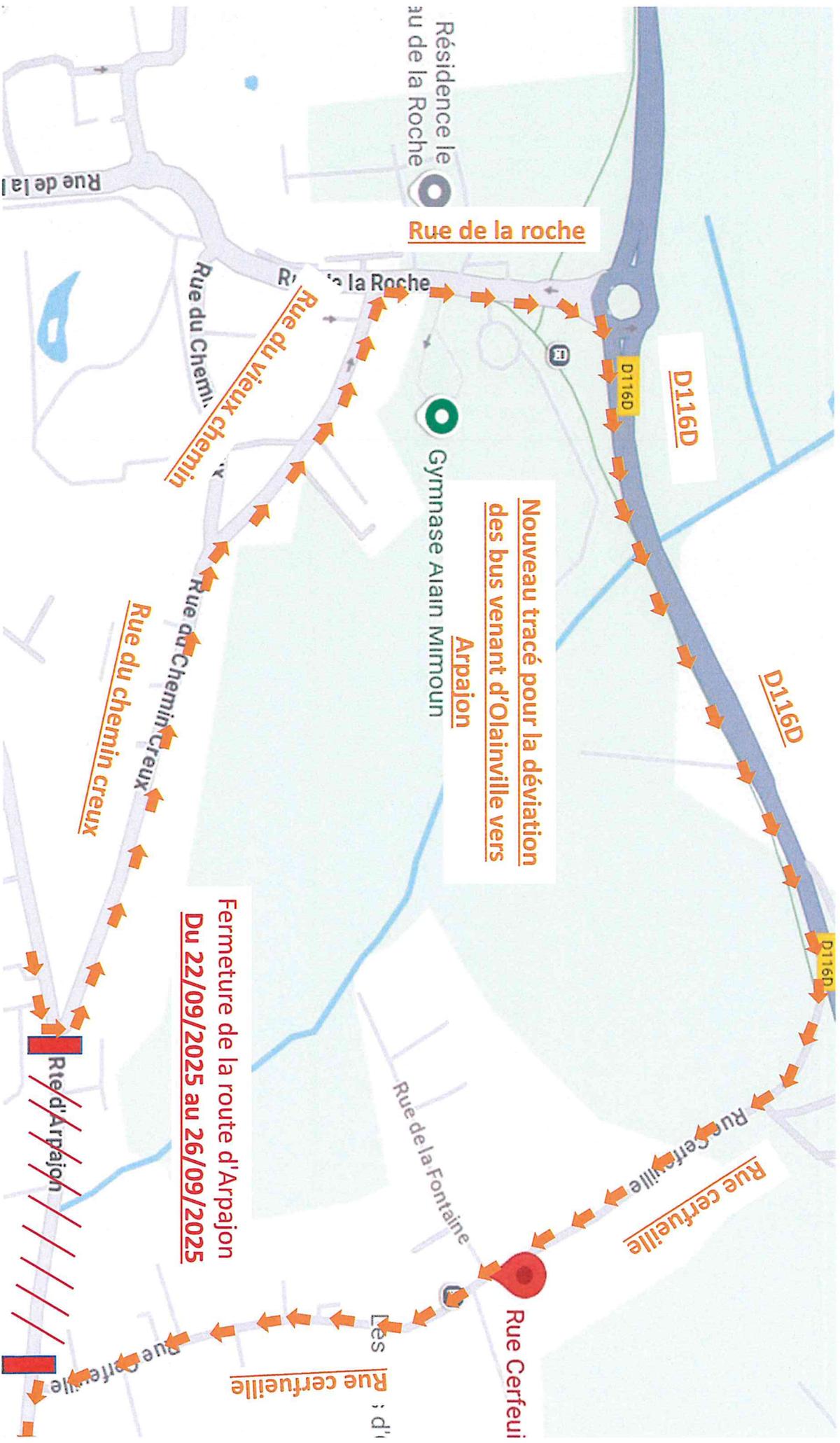
Annexe : Plans directionnell et 2

Fait à Ollainville, le 29 août 2025



Le Maire, **Jean-Michel GIRAUDEAU**

MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE
Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr



Rue de la Roche

D116D

D116D

D116D

**Nouveau tracé pour la déviation
des bus venant d'Olainville vers
Arpajon**

Gymnase Alain Mimoun

Rue du vieux chemin

Rue du chemin creux

Rue Cerfeuville

Rue Cerfeui

Rue Cerfeuville

**Fermeture de la route d'Arpajon
Du 22/09/2025 au 26/09/2025**

Rte d'Arpajon

Rue de la Fontaine

Les ; d'

Rue de la

Rue du Chemin

Rue de la Roche

**Résidence le
au de la Roche**

